

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime |
| Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30 | M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard |
| Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max | M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h | M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien |
| Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle | M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry | M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55 |
| M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc | Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre |
| Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45 | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques | M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël |
| M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel |
| Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques | M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45 |
| Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean | Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain |

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ville de Saint Aubin de Médoc - Manifestation Les Noctambules le 02 juin 2012 -
Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Saint-Aubin de Médoc organise le 2 juin 2012 la 11^{ème} édition de la manifestation Les Noctambules, ce festival dédié à la musique propose une programmation mélangeant rock, reggae, folk festif, dans une ambiance familiale et conviviale.

Les objectifs de la manifestation Les Noctambules sont les suivants :

- Susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet : impulser une dynamique participative
- Favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel
- Favoriser la mixité sociale
- Favoriser le rayonnement de la commune au-delà de son propre territoire
- Proposer un événement culturel sur le territoire de la Cub en cohérence avec l'offre existante

Pour cette nouvelle édition la manifestation aura pour cœur de cible de promouvoir les groupes locaux qui pourront participer au festival en ouverture, à l'issue d'un tremplin musical se déroulant le 28 avril.

Sur le site de la manifestation des associations seront présentes comme chaque années et remettent en place leurs dispositifs, notamment sur la prévention des risques en milieu festif.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Saint Aubin de Médoc à la fiche action 16.

La communauté Urbaine a été sollicitée pour un soutien financier de 7 500€, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 34 000 € répartis comme suit :

| DEPENSES | € TTC | RECETTES | € TTC |
|---------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Alimentation | 2 000 | Ville | 3 850 |
| Fournitures de petit équipement | 200 | CUB | 7 500 |
| Locations mobilières | 4 000 | Recette / Entrées | 22 650 |
| Autres frais divers | 7 500 | | |
| Frais de gardiennage | 3 000 | | |
| Autres services extérieurs | 17 300 | | |
| TOTAL | 34 000 | | 34 000 |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la manifestation Les Noctambules relève d'un fond d'aide aux communes,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € à la Ville de Saint Aubin de Médoc pour l'organisation la manifestation Les Noctambules qui se déroulera le 02 juin 2012,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 900, CRB UA01
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON